

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Accompagnement, coordination et Projet Éducatif Local – attribution de subvention et convention avec l'association « Les Francas de la Vienne »

Mesdames, Messieurs,

L'association « Les Francas de la Vienne » joue un rôle important dans l'animation du territoire, l'organisation de rencontres entre les acteurs de la communauté éducative et autour des droits de l'enfant.

La commune estime que ces actions revêtent un intérêt local en matière de développement de la vie associative et de coordination avec la politique éducative municipale et souhaite donc soutenir cette association. Cette dernière propose un projet d'accompagnement méthodologique des groupes de travail du projet éducatif local, d'accompagnement des professionnels municipaux et d'accompagnement du territoire autour des droits de l'enfant.

A ce titre, il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle pour l'année 2011 de 6 000 €.

* * * * *

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

CONSIDERANT que le projet proposé par l'association « Les Francas » répond à un intérêt local,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 6 000€ à l'association Les Francas de la Vienne,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe avec l'association,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.4/62878 service 4550

UNANIMITE